

Mardi, 23 octobre 2001

**3. Protection de l'euro contre le faux-monnayage \*** (procédure sans rapport)

C5-0362/2001

**Projet de décision du Conseil relative à la protection de l'euro contre le faux-monnayage**  
(10616/2001 – C5-0362/2001 – 2001/0804(CNS))

(Procédure de consultation – nouvelle consultation)

Ce projet est approuvé.

**4. Huile d'olive \*** (procédure sans rapport)

C5-0437/2001

**Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 2262/84 prévoyant des mesures spéciales dans le secteur de l'huile d'olive** (COM(2001) 455 – C5-0437/2001 – 2001/0181(CNS))

(Procédure de consultation)

Cette proposition est approuvée.

**5. Promotion des ONG ayant pour but principal la défense de l'environnement \*\*\*I** (procédure sans débat)

A5-0317/2001

**Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant un programme d'action communautaire pour la promotion des organisations non gouvernementales ayant pour but principal la défense de l'environnement** (COM(2001) 337 – C5-0281/2001 – 2001/0139(COD))

Cette proposition est modifiée comme suit:

TEXTE PROPOSÉ  
PAR LA COMMISSION<sup>(1)</sup>

AMENDEMENTS  
DU PARLEMENT

## Amendement 1

*Considérant 10 bis (nouveau)*

**(10 bis) Les crédits annuels sont fixés par l'autorité budgétaire dans le cadre de la procédure budgétaire,**

## Amendement 29

*Article 1, paragraphe 2*

2. Son objectif général consiste à encourager les activités d'ONG ayant pour but principal la défense de l'environnement au niveau européen et contribuent, ou ont la capacité de

2. Son objectif général consiste à encourager les activités d'ONG ayant pour but principal la défense **et l'amélioration** de l'environnement **ou, également, la protection des animaux,**

<sup>(1)</sup> JO C 270 E du 25.9.2001, p. 125.